

Suivi conjoint des recommandations formulées à la Société des loteries de l'Atlantique

Résultats généraux

- Cinq ans se sont écoulés depuis notre rapport d'octobre 2016, et les gouvernements actionnaires n'ont pas mis en œuvre quatre de nos neuf recommandations visant à améliorer la gouvernance et l'agilité opérationnelle de la Société des loteries de l'Atlantique (SLA).
- Le 31 décembre 2021, les gouvernements actionnaires avaient mis en œuvre 56 % (cinq sur neuf) des recommandations. Les sept recommandations au conseil d'administration de la SLA et les neuf recommandations à la direction de la SLA ont été mises en œuvre le 1^{er} octobre 2018.

Depuis le premier rapport de suivi en juin 2019, les quatre gouvernements actionnaires ont mis en œuvre trois autres recommandations.

Les gouvernements actionnaires ont quatre recommandations en suspens.

Deux recommandations formulées aux gouvernements actionnaires n'ont pas été mises en œuvre :

- Examiner périodiquement la Convention des actionnaires et la réviser selon les besoins.
- Achever l'examen en cours du régime de retraite du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique et mettre en œuvre les modifications nécessaires.

Cela fait plus de dix ans que la convention des actionnaires a été examinée et approuvée par les quatre gouvernements actionnaires. Le défaut de mettre en œuvre ces recommandations pourrait avoir une incidence sur la viabilité et le coût du régime de retraite de la Société des loteries de l'Atlantique (SLA) et accroître le risque que les principales modalités ne reflètent pas l'environnement actuel de la SLA. La direction de la SLA nous a informés qu'une somme de plus de 87 millions de dollars avait été déduite du bénéfice distribué aux quatre provinces de l'Atlantique pour combler le déficit de solvabilité du régime de retraite entre 2012 et la fin de décembre 2021, soulignant l'importance de mettre en œuvre des modifications au régime pour tenir compte de la viabilité et du coût du régime de retraite de la SLA.

Conformément à leur réponse dans notre Rapport d'octobre 2016, les gouvernements actionnaires n'ont pas l'intention de mettre en œuvre deux recommandations visant à améliorer la gouvernance :

- Autoriser les pratiques actualisées en matière de gouvernance afin que les membres du conseil d'administration ne soient pas des élus ou des employés du gouvernement.
- Modifier le rôle des fonctionnaires siégeant au conseil d'administration en celui de membres d'office sans droit de vote conformément aux pratiques exemplaires.

Le fait de ne pas mettre en œuvre ces recommandations risque de nuire à l'obligation fiduciaire du conseil d'administration envers la Société et à son efficacité globale d'assurer une gouvernance saine. On souligne également que même si la recommandation d'adopter la limite du mandat des administrateurs a été adoptée, elle n'a pas été appliquée au président de la SLA qui a occupé un poste au Conseil depuis plus de deux décennies.

Comme mentionné dans notre premier rapport de suivi conjoint des recommandations à la SLA, les sept recommandations au conseil d'administration de la SLA et les neuf recommandations à la direction de la SLA ont été mises en œuvre en date du 1^{er} octobre 2018.

Nous avons constaté que les gouvernements actionnaires ont continué de faire des progrès dans la mise en œuvre de nos recommandations. Nous continuons d'encourager les gouvernements actionnaires à poursuivre leur collaboration pour mettre en œuvre les recommandations restantes afin d'améliorer la gouvernance et l'agilité opérationnelle de la SLA.